

Rapport n°5 :**Financements des doctorants de 1^{ère} année en 2021/2022**

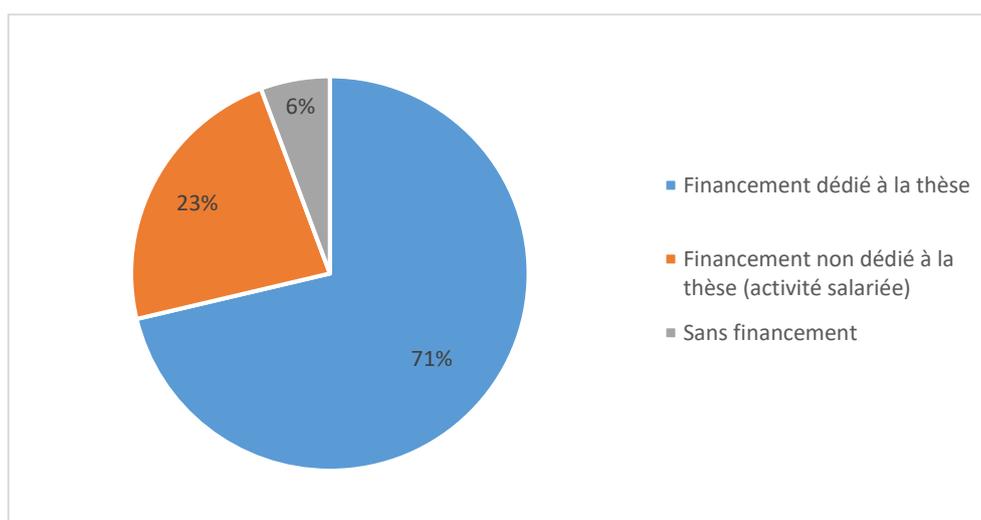
Rapporteur (s) :	Philippe LUTZ Directeur du Collège Doctoral UBFC
Service – personnel référent	Directeur-trice : Eric COMMEAU Rédacteur-ric(e) : Pauline BERGER, Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	9 mars 2022

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Financements des doctorants inscrits en première année de thèse en 2021/2022

Au 18 février 2022 (date de rédaction du présent rapport), 1701 doctorants sont inscrits en doctorat à UBFC pour l'année universitaire 2021/2022, dont 425 en première année.

Parmi ces 425 inscrits : 303 bénéficient d'une rémunération dédiée à la préparation de la thèse (71%), 98 exercent une activité salariée en dehors de la thèse (23%) et 24 ne sont pas financés (6%). Ces chiffres sont stables par rapport à l'année 2020/2021.



Il est à noter, par rapport aux années précédentes, que 10 contrats doctoraux supplémentaires sont financés par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En effet, aux 75 contrats Etat portés par les établissements membres et répartis entre les ED et par site par le Collège doctoral d'UBFC (42 octroyés par l'uB, 30 par l'UFC et 3 par l'UTBM), s'ajoutent 10 contrats portés par UBFC. Ils correspondent à :

- 7 contrats attribués à UBFC dans le cadre de la LPR
- 2 contrats doctoraux handicap
- 1 contrat financé par le MESRI dans le cadre de l'Université Franco-allemande

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe le détail des financements, répartis en fonction de l'origine des fonds.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance des financements dont bénéficient les doctorants inscrits en première année de thèse en 2021/2022.

Annexe n° 1 : Détail des financements des doctorants inscrits en 1ère année en 2021/2022

	Total	CP	DGEP	ES	LECLA	SEPT	SPIM
Nombre total de 1A	425	46	47	121	40	70	101
Nombre de 1A bénéficiant d'un financement dédié à la préparation de la thèse	303	43	22	89	19	35	95
<i>Dont financements :</i>							
MESRI	85	11	9	25	9	15	16
Autres ministères	10	0	1	3	0	2	4
Organisme public ayant le statut d'EPIC	3	2	0	1	0	0	0
Organisme public ayant le statut d'EPST	5	0	2	2	0	0	1
ENS	2	0	0	0	0	2	0
Collectivités territoriales	63	12	4	17	5	6	19
<i>Dont Conseil régional BFC</i>	63	12*	4	17**	5***	6	19****
Convention CIFRE	22	1	2	4	0	3	12
Entreprises	4	0	0	1	0	1	2
Fondations, associations	5	1	0	2	1	0	1
ANR générique	22	3	0	4	1	0	14
I-SITE (dont cotutelles internationales)	41	8	2	16	1	2	12
Commission européenne	7	0	0	4	0	1	2
Financements étrangers	31	5	3	8	2	3	10
Autres	4	0	0	2	0	0	2
Nombre de 1A ayant une activité salariée hors financement de la thèse	98	3	18	32	17	24	4
Nombre de 1A sans financement	24	0	7	0	4	11	2

* dont 7 cofinancements EIPHI, 2 ICE

** dont 1 cofinancement INRAe, 2 ICE, 3 cofinancements Lipstic, 1 cofinancement I-SITE

*** dont 1 ICE

**** dont 1 ICE, 7 cofinancements EIPHI